

Avis de course

« De Charentes en Vendée »

du samedi 1er août au dimanche 09 août 2020

Challenge en six étapes inscrit au championnat manche et atlantique Duo de l'UNCL
La Rochelle (SRR) – Royan (Régates de Royan) - Les Sables d'Olonne (Sports Nautiques Sablais)

Programme des étapes du challenge

- 1^{ère} Etape : Samedi 1er août 2020 La Rochelle Royan (Course de ralliement)
- 2^{ème} Etape : Dimanche 02 août 2020 Royan (Parcours côtiers)
- 3^{ème} Etape : Lundi 03 août 2020 Royan La Rochelle (Course de ralliement)
- 4^{ème} Etape : Mardi 04 et mercredi 05 août 2020 La Rochelle (Parcours côtiers)
- 5^{ème} Etape : Jeudi 06 août 2020 La Rochelle Les Sables (Course de ralliement)
- 6^{ème} Etape : Vendredi 07 août au 09 août 2020 Les Sables d'Olonne (Olona Cup)

**Autorité Organisatrice (OA) : Société des Régates Rochelaises,
Les Régates de Royan et Les Sports Nautiques Sablais**

Course de grade : 5A
Série(s) : OSIRIS - IRC

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les règlements fédéraux, y compris leurs annexes spéciales liées au COVID-19
- 1.3 les règles de classe OSIRIS. Modification aux règles OSIRIS : les skippers s'engageront sur l'honneur à n'utiliser que deux spinnakers maximums par jour de course, ou par course si la course se déroule sur plus d'un jour calendaire.
- 1.4 les règles de classe IRC
- 1.5 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A – B - C de la norme CE. Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en 3^e catégorie de navigation ou équivalent (4^e catégorie pour les parcours en baie des étapes 2 et 4). Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la course (Semi-hauturière pour les courses de ralliement et l'Olona Cup, côtière pour les parcours en baie des étapes 2 et 4)
- 3.1.1 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable
- 3.1.2 Tous les bateaux jaugés en IRC
- 3.2 La régate est ouverte aux bateaux armés en solitaire, en double ou en équipage avec un classement particulier à chaque catégorie. (Solo, Double, Equipage)
Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à chaque étape en remplissant [le formulaire en ligne](#) sur les sites des clubs ou [ici](#). Ils y préciseront notamment les caractéristiques du bateau. Le règlement interviendra auprès



du Club de la ville de départ, suivant des modalités précisées dans l'avis de course de chaque étape. Lien du formulaire de préinscription de chaque étape

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Le certificat de jauge ou de conformité
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants, hors toutes prestations festives :

<i>Étapes</i>	<i>Programme</i>	<i>Montant</i>
1 ^{ère} étape	Ralliement La Rochelle Royan Société des Régates Rochelaises	30€
2 ^{ème} étape	Courses cotières Royan Les Régates de Royan	20€ / jour
3 ^{ème} étape	Ralliement Royan La Rochelle Les Régates de Royan	30€
4 ^{ème} étape	Courses cotières La Rochelle Société des Régates Rochelaises	20€ / jour
5 ^{ème} étape	Ralliement La Rochelle Les Sables Société des Régates Rochelaises	30€
6 ^{ème} étape	Course cotière Olona Cup Société Nautique Sablais	80€

5. PROGRAMME

Le programme est un programme à la carte : les inscriptions se font par étapes, ou pour la totalité, chaque jour pouvant être couru en configuration différente (équipage, solo, ou double).

<i>Programme</i>	<i>Dates</i>	<i>Heure</i>
Confirmation des Inscriptions	A chaque étape avant le briefing de la course	
Clôture des inscriptions	02h00 avant le départ de chaque course	
Jauges et contrôles	Remise de l'engagement écrit	Avant les briefing de course

- 5.3 Programme des étapes :
- 1^{ère} Etape : Samedi 1er août La Rochelle Royan BM 09H38 (Course de ralliement 9H00)
 - 2^{ème} Etape : Dimanche 02 août Royan BM 10H52 (Parcours côtiers départ 9H00)
 - 3^{ème} Etape : Lundi 03 août Royan La Rochelle BM 11H20 (Course de ralliement 9H00)
 - 4^{ème} Etape : Mardi 04 & mercredi 05 août La Rochelle BM 12H06 (Parcours côtiers 11H00)
 - 5^{ème} Etape : Jeudi 06 août La Rochelle Les Sables BM 13H28 (Course de ralliement 12H00)
 - 6^{ème} Etape : Vendredi 07 août au 09 août Les Sables d'Olonne (Olona Cup 21H00)
- 5.4 Le dernier jour de chaque étape, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17H00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course de chaque étape seront affichées dans chacun des Clubs, suivant les prescriptions fédérales, et disponibles en version électronique sur les sites des Clubs accueillants.

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier ou ralliement.
7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit dans chaque avis de course de chaque étape.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 étapes devront être validées pour valider le challenge.
9.2 Le classement sera la somme des scores de chaque bateau à chaque étape.

Pour le Championnat UNCL Manche Atlantique Duo, seuls seront classés les duos.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : voir avis de course de chaque étape.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués dans chaque Club organisateur à chaque étape. Le challenge fait partie du Championnat UNCL Manche - Atlantique Duo. Des prix pour le Challenge seront remis lors du Grand Pavois à La Rochelle.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. RAPPEL DES DIRECTIVES FEDERALES RELATIVES AU COVID-19

Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter chaque club organisateur des étapes.

- **Pour les courses organisées au départ de La Rochelle**
Etienne CHABRY
Société des Régates Rochelaises – 20, Avenue de la capitainerie des Minimes 17000 La Rochelle
Tel : 05 46 44 62 44 - email : contact@srr-sailing.com
- **Pour les courses organisées au départ de Royan :**
Marc LAGORD
Régates de Royan - Port de Plaisance Promenade Pierre Dugas de Mons 17200 ROYAN –
Tél : 05 46 05 44 13 - email régates.royan@wanadoo.fr
- **Pour les courses organisées au départ des Sables d'Olonne :**
Secrétariat SN Sablais Caroline Tel : 02 51 21 63 00 – Henri Tel :06 78 85 71 84
Sports Nautiques Sablais - 125 Place Jean-David Nau (Face au ponton A)
Port-Olona 85 100 Les Sables d'Olonne -

ANNEXE ZONE DE COURSE

